



Garantie piece mais pas main d'oeuvre

Par **thierrysxm**, le **16/09/2011** à **00:44**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec une société de volet roulant. Cette société m'a installée 4 volets roulants il y a un peu plus d'un an. Depuis 1 mois un des volets fait disjoncter la maison. Le commercial de la société, faisant bien son travail de commerciale, m'a fait croire que tout était garanti 2 ans. Or tout est garanti 2 ans sauf la main d'œuvre, ils me facture 116€ de main d'œuvre pour (selon leur technicien) 45 min de travail. Etant moi-même bricoleur et ayant déjà réparé des volets roulants je leur ai demandé de me laisser juste le moteur et que je le monterais moi-même. Ils ne veulent pas que je le fasse, et m'oblige, si je veux le remplacer à signer leur devis avec la main d'œuvre. Ont-ils le droit de faire ça? Sachant que de toute façon ils ne garantissent qu'un moteur, s'ils changent le moteur, le nouveau ne sera pas garanti.

merci pour votre réponse